Regards citoyens… sur l'actualité

C317 – 22 février 2016 J. C. – regardsadeens.com

A propos de… l'intercommunalité

Le citoyen, non élu s'entend, n'a, à l'occasion, que le pouvoir de s'exprimer puisqu'il ne peut qu'enregistrer les décisions prises par les élus en responsabilité. Logique, dans le cadre de notre démocratie représentative, parlementaire, communale. Donc, usons simplement, puisque nous le pouvons, de notre droit d'expression pour témoigner, dans un esprit d'intérêt général bien compris, d'une vision territoriale car fait encore rage la discussion sur le futur schéma des intercommunalités du 65.

Ici, le projet, en particulier de la grande agglomération Tarbes-Lourdes fait suite, chronologiquement, à la récente réforme de l'ensemble des régions françaises, réforme menée aux forceps et acceptée, par les élus nationaux, laborieusement car ébauchée avec précipitation, sans le « fond » assuré, sans le mûrissement normal. Qui, à titre de rappel, n'avait entendu, successivement claironnée puis abandonnée, l'annonce de la disparition, à terme, de la plupart des départements de notre pays ? Essayons donc, localement, surtout de ne point tomber dans des chausse-trappes qui portent un préjudice bien compréhensible à la volonté affirmée officiellement. Pourquoi, en effet, croire ou donner à penser qu'une grande « collectivité » s'avère plus efficace économiquement, plus intéressante financièrement pour chaque partie, plus démocratique également qu'une « entité » plus réduite en superficie, plus modeste en population mais, naturellement, plus proche et de proximité ? La « mode », effectivement, est aux superstructures, aux grosses entreprises, aux grandes sociétés, toujours plus importantes et toujours plus incontrôlables... N'en est-il pas advenu ainsi des banques systémiques que les états ont dû, de peur que ne s'écroule le système financier, remettre à flot avec... l'argent public ? De même, pourquoi vouloir (législateur) imposer un seuil minimum de « 15 000 h » ? Les élus et délégués communaux, en fonction des lieux et des histoires locales, de la situation économique et sociale ne seraient-ils pas les mieux placés pour définir, eux-mêmes, les contours du « meilleur » territoire à constituer d'un commun accord ? Sachons aussi que comme tout choix, celui d'aujourd'hui aura, fatalement, de lourdes conséquences pour l'avenir de toutes nos communes respectives. Faut-il accepter, par anticipation, que « l'intercommunalité » se substitue, inévitablement, aux communes, quelles qu'elles soient : grandes, moyennes, petites ? Ne doit-on pas, déjà, envisager, craindre même la « mort » de nombre d'entre elles parce que voulue et programmée par des « têtes pensantes » bien loin du terrain ? N'est-il pas préférable, à choisir, et d'abord pour les élus délégués, de développer la coopération des communes au sein de « communautés » à taille raisonnable où chacun, chacune pourra faire entendre sa voix et être entendu par tous ? Comme le département doit rester définitivement un échelon, un maillon de gestion car, après les graves inondations, la grande région qui est la nôtre maintenant, aurait-elle été, de Toulouse ou Montpellier, aussi réactive devant tous ces dégâts que l'a été, spontanément, et à plusieurs reprises, notre collectivité départementale ?

Gérer c'est choisir, d'abord dans le seul intérêt général et, ensuite aussi, en sachant prendre le temps de la décision pour pouvoir rester fidèle à ses choix.

J. C.